



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division/Division des
services professionnels en informatique

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Title - Sujet DHRIM professional services DIRHG Services Professionnels	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6369-210260/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client W6369-210260	Date 2022-03-14
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$IPS-014-40551	
File No. - N° de dossier 014ips.W6369-210260	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2022-03-21 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Hamelin, Nathalie	Buyer Id - Id de l'acheteur 014ips
Telephone No. - N° de téléphone (873) 355-3891 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. – N° de l'invitation W6369-210260/A	Amd. No – N° de la modif. 007	Buyer ID – Id de l'acheteur 014IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-210260	File No. – N° du dossier 014IPS. W6369-210260	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

MODIFICATION À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS 007

La présente modification à la demande de soumissions vise à :

1. Fournir des réponses aux questions des soumissionnaires concernant la présente demande de soumissions.
2. Modifier la demande de propositions comme il est précisé à l'appendice A-6 ci-dessous.

Question n° 42 :

Veillez vous référer au CE1. Compte tenu de l'énoncé des travaux, les critères ne devraient-ils pas exiger une expérience avec les versions 9.1 et 9.2 ? OE1 permet l'ancienne version 8.9 ou supérieure, mais il n'y a pas de mesure spécifique de l'expérience v9.1 qui est également dans l'environnement actuel du MDN. De plus, l'énoncé des travaux fait référence à une mise à niveau "vers la version 9.2 ou l'équivalent cloud", pourquoi n'y a-t-il aucune mesure de l'expérience v9.2 ? Pour permettre aux soumissionnaires d'être évalués en fonction de la correspondance de leur solution avec les besoins énoncés du MDN, le MDN modifiera-t-il le CE1 pour exiger une expérience avec la version 9.1 ou une version supérieure où au moins 1 des 3 contrats présentés doit être pour la version 9.2 ?

Réponse n° 42 :

Le Canada ne modifiera pas ce critère et restera donc inchangé.

Question n° 43 :

Pour CE2, pourquoi n'y a-t-il pas de plage de temps, de valeur monétaire ou de technologie spécifié ? Le MDN pourrait-il envisager de modifier cela pour exiger que seuls les services professionnels ERP d'une valeur facturée de 5 millions de dollars ou plus au cours des cinq dernières années soient admissibles ? Sinon, un contrat pour une seule ressource d'analyste de base de données d'il y a 15 ans serait admissible et nous ne croyons pas que c'est ce que le MDN essaie de mesurer avec ce critère.

Réponse n° 43 :

Le critère est par la présente modifié pour inclure les services professionnels ERP d'une valeur facturée de 5M ou plus depuis 2010. Le Canada a modifié le formulaire 3 – Critères techniques cotés, comme indiqué à l'appendice A-6 ci-dessous.

Solicitation No. – N° de l'invitation W6369-210260/A	Amd. No – N° de la modif. 007	Buyer ID – Id de l'acheteur 014IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-210260	File No. – N° du dossier 014IPS. W6369-210260	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question n° 44 :

Nous demandons au MDN d'annuler la modification qu'il a apportée à la modification 5 du CE4. Dans les questions et réponses n° 40, un soumissionnaire fait valoir deux choses de manière incorrecte : autoriser l'expérience pour les travaux en cours n'est pas « inhabituel » et une mise à niveau de PeopleSoft vers la version 9.0 qui s'est produite il y a plus de cinq ans ne constitue pas une « expérience hautement pertinente ». L'impact du changement est qu'une expérience plus récente qui reflète réellement l'énoncé de travail du MDN (v9.1, 9.2/cloud) est maintenant évaluée au même niveau que le travail effectué il y a 12 ans sur une version du logiciel que le MDN n'a pas et n'a pas. prévoyez d'utiliser. Les critères cotés ne visent-ils pas à comparer les offres - en évaluant l'adéquation de l'expérience aux besoins et en évaluant les attributs souhaitables - pour évaluer la valeur relative d'une proposition à l'autre ? Si tel est le cas, nous soumettons que, pour être juste envers tous les soumissionnaires, un soumissionnaire qui ne peut pas présenter de projets récents et vraiment pertinents devrait simplement faire évaluer son offre en conséquence et le MDN devrait annuler ce changement.

Réponse n° 44 :

Le Canada ne modifiera pas ce critère et restera donc tel qu'amendé précédemment.

Question n° 45 :

Pour mieux répondre aux besoins du MDN pendant la durée du contrat, le MDN pourrait-il modifier les critères du CE4 afin que seules les mises à niveau vers la version 9.2 soient considérées comme conformes ? Aucun autre critère ne mesure cette expérience, mais ce sera un aspect important du contrat compte tenu de l'âge de PeopleSoft version 8.9/9.1 et est raisonnable étant donné que PeopleSoft v9.2 est disponible depuis 2013.

Réponse n° 45 :

Le Canada ne modifiera pas ce critère et restera donc inchangé.

Question n° 46 :

La transition est une composante importante de tout approvisionnement où il y a un titulaire. Sur d'autres projets pour le MDN, nous avons terminé la transition à la fois en tant que titulaire qui a par la suite obtenu le contrat de suivi, et où nous avons transféré les contrats à d'autres fournisseurs. Nous avons également fait la transition d'un projet sur une période de plusieurs

Solicitation No. – N° de l'invitation W6369-210260/A	Amd. No – N° de la modif. 007	Buyer ID – Id de l'acheteur 014IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-210260	File No. – N° du dossier 014IPS. W6369-210260	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

mois pour assurer la continuité. Cependant, nous n'avons pas vu de situation dans le cadre d'un contrat de temps et de matériel où le gouvernement du Canada demande et est en mesure d'accepter des services gratuits pendant une période de transition.

De plus, nous estimons que la position actuelle du Canada contredit les paragraphes 4.70.20.30 (a) et (b) du Guide des approvisionnements qui stipulent clairement : « la base de paiement ne prévoit que le remboursement à l'entrepreneur des coûts réels encourus » et « Les entrepreneurs ne peuvent normalement être tenu d'accepter un contrat qui ne prévoit aucun profit pour la fabrication de biens ou la prestation de services.

Bien que la modification 4 Q&R n° 32 stipule que la section 7.28 ne sera pas modifiée et que l'imposition de coûts de transition de cette nature n'est pas injuste, nous demandons respectueusement au gouvernement du Canada de reconsidérer sa position et de supprimer la section 7.28 dans son intégralité.

Réponse n° 46 :

Comme indiqué dans la modification de l'invitation 004, Q&R 32, le Canada ne modifiera pas la clause 7.28 – Mise en œuvre des services professionnels.

Question n° 47 :

Veillez confirmer que la section 7.10(g)(i) Défaut de fournir une ressource s'applique uniquement lorsqu'une autorisation de tâches a été signée par les parties et que l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir une ressource.

Réponse n° 47 :

Non. Le défaut de fournir une ressource ne s'applique pas seulement lorsque l'autorisation de tâche a été signée.

APPENDICE A-6

Au Formulaire 3 – Critères techniques cotés a été modifié comme suit :

SUPPRIMÉ Formulaire 3 – Critères techniques cotés (Révisé le 9 mars 2022) dans son intégralité

Solicitation No. – N° de l'invitation W6369-210260/A	Amd. No – N° de la modif. 007	Buyer ID – Id de l'acheteur 014IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-210260	File No. – N° du dossier 014IPS. W6369-210260	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

INSÉRÉ

Formulaire 3 – Critères techniques cotés (Révisé le 10 mars 2022) –

Voir ci-joint

Solicitation No. – N° de l’invitation W6369-210260/A	Amd. No – N° de la modif. 007	Buyer ID – Id de l’acheteur 014IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-210260	File No. – N° du dossier 014IPS – W6369-210260	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

FORMULAIRE 3
CRITÈRES COTÉS POUR L’ENTREPRISE
(MODIFIÉ LE 10 MARS 2022)

CE	Critères cotés pour l’entreprise	Nombre de points maximal	Échelle de cotation
CE1	<p>En plus de ces deux (2) contrats fournis au critère OE1, le soumissionnaire devrait démontrer son expérience dans la prestation de services, en tant qu’entrepreneur, des systèmes de PeopleSoft Human Capital Management (HCM), au moyen d’autres contrats, qui satisfont tout ce qui suit :</p> <p>Chaque contrat unique devrait :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Appuyer la mise en œuvre du système PeopleSoft HCM : <ol style="list-style-type: none"> a. Utilisation de la version 8.9 ou plus récente. b. Utilisation de PeopleTools v. 8.49 ou plus récente c. Pour au moins 5 000 utilisateurs. 2. Avoir été réalisé pour une durée de 24 mois consécutifs au cours des 60 derniers mois (précédant la date de la demande de soumissions). 3. Chaque contrat devrait être exécuté auprès du client commercial distinct. 4. Tous les travaux devraient avoir été réalisés aux installations du client (c.-à-d. sans faire appel à un centre de prestation de services). <p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la prestation de services dans le cadre des contrats et soumettre les références de clients pour chaque contrat fourni.</p> <p>Les références devraient contenir les renseignements ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom de l’organisation; 2. taille de l’organisation; 3. numéro du contrat; 	6	<p>Un (1) contrat supplémentaire à ceux fournis dans le critère OE1 = 2 points</p> <p>Deux (2) contrats supplémentaires à ceux fournis dans le critère OE1 = 4 points</p> <p>Trois (3) contrats supplémentaires à ceux fournis dans le critère OE1 = 6 points</p>

Solicitation No. – N° de l'invitation W6369-210260/A	Amd. No – N° de la modif. 007	Buyer ID – Id de l'acheteur 014IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-210260	File No. – N° du dossier 014IPS – W6369-210260	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

	<p>4. brève description des services offerts;</p> <p>5. nom, numéro de téléphone, adresse de courriel de la personne-ressource responsable du contrat au sein de l'organisation;</p> <p>6. dates (jj/mm/aaaa) pour la date de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</p> <p>7. la ou les versions de PeopleSoft prises en charge.</p> <p>Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être transmis avec la soumission dans le formulaire 5, Coordonnées des clients, donné en référence. Si l'information n'est pas fournie, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour le faire. Le défaut de fournir les renseignements énumérés ci-dessus dans les délais rendra la soumission irrecevable.</p> <p>Il incombe à l'employé de s'assurer que les renseignements fournis sont corrects.</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir été l'entrepreneur principal, et non pas un sous-traitant. Cela signifie que le soumissionnaire a obtenu le contrat directement du client. Si le contrat du soumissionnaire consistait à effectuer des travaux pour lesquels on avait d'abord retenu les services d'une autre entité, le soumissionnaire n'est pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) a passé un contrat avec Y, qui, à son tour, a engagé X pour lui fournir une partie ou la totalité des services demandés par Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, le sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à</p>		
--	--	--	--

Solicitation No. – N° de l'invitation W6369-210260/A	Amd. No – N° de la modif. 007	Buyer ID – Id de l'acheteur 014IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-210260	File No. – N° du dossier 014IPS – W6369-210260	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

	commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de documents sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats. Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-170432/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.		
CE2	Le soumissionnaire devrait fournir des contrats pour des travaux effectués ou en soutien en service continu d'une ou plusieurs application(s) ERP pour une organisation militaire d'une valeur contractuelle de 5 millions de dollars ou plus depuis 2010.	4	Un (1) contrat = 2 points Deux (2) contrats = 4 points
CE3	Le soumissionnaire doit avoir fourni, depuis au moins sept (7) années, des services de soutien pour les produits PeopleSoft de gestion du capital humain et avoir fourni des ressources effectuant des *tâches de soutien en service tel qu'elles sont décrites dans l'énoncé des travaux. Pour le démontrer, le soumissionnaire doit fournir une description des services de gestion du capital humain fournis chaque année (avec des tâches telles que celles décrites dans l'EDT). * Tâches de soutien en service » désigne la fourniture de la production, y compris la réalisation de tâches qui garantissent une disponibilité, une fiabilité, une	10 8	Un (1) point par année, jusqu'à concurrence de dix (10) points Entre 7 et 8 ans = 2 point Entre 8 et 9 ans = 4 points Entre 9 et 10 ans = 6 points 10 ans = 8 points

Solicitation No. – N° de l'invitation W6369-210260/A	Amd. No – N° de la modif. 007	Buyer ID – Id de l'acheteur 014IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-210260	File No. – N° du dossier 014IPS – W6369-210260	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

	efficacité et une continuité d'activité optimales.		
CE4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a mené à bien de grands projets de mise à niveau de logiciels d'applications PeopleSoft de gestion du capital humain (GCH), pour les faire passer d'anciennes à de nouvelles versions, ou d'autres produits logiciels de PeopleSoft en GCH.</p> <p>Pour le démontrer, le soumissionnaire doit fournir deux (2) références liées à des projets de développement de logiciels. Pour chaque projet soumis, le soumissionnaire doit inclure une copie de la page couverture du contrat et une brève description du rôle du fournisseur.</p> <p>Par « grand projet de mise à niveau de logiciels », on entend un projet d'une valeur contractuelle d'au moins 500 000 dollars (taxes applicables incluses) et d'une durée d'au moins un an, qui a été lancé ou achevé au cours des cinq (5) dernières années depuis 2010. Il faut avoir accompli au moins 6 mois de travail.</p> <p>Pour le démontrer, le soumissionnaire doit fournir deux (2) références liées à des projets de développement de logiciels pour chaque projet soumis.</p> <p>Les caractéristiques suivantes de chaque contrat seront évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Portée (valeur en dollars); ● Dépenses annuelles totales liées aux contrats et aux 	20-40	<p>Par projet :</p> <p>5 points – La valeur annuelle du contrat était d'au moins 500 000 dollars et inférieure à 5 millions de dollars.</p> <p>10 points – La valeur annuelle du contrat était de cinq (5) millions de dollars ou plus.</p> <p>5 points – La durée du contrat était d'au moins un (1) an et de moins de deux (2) ans.</p> <p>10 points – La durée du contrat était d'au moins deux (2) ans.</p>

Solicitation No. – N° de l'invitation
W6369-210260/A

Amd. No – N° de la modif.
007

Buyer ID – Id de l'acheteur
014IPS

Client Ref. No. – N° de réf. De client
W6369-210260

File No. – N° du dossier
014IPS – W6369-210260

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

	<p>tâches, selon une entente à prix fixe ou des taux journaliers pour au moins cinq (5) catégories de ressources;</p> <ul style="list-style-type: none">• Durée – Durée du contrat, y compris les éventuelles périodes d'option. <p>On exige une référence pour chaque contrat, y compris le nom, le titre, l'organisation et un numéro de téléphone récent. S'il s'agit d'un contrat du gouvernement fédéral, le soumissionnaire doit préciser le ministère, le titre du contrat, le numéro de contrat, la valeur et le nom de la personne-ressource du client, ainsi que son numéro de téléphone récent.</p> <p>Remarque : Le contrat mentionné dans l'exigence OE1 peut être utilisé pour cette exigence.</p>		
		NOMBRE MAXIMAL DE POINTS	58 points
		POINTS MINIMUM REQUIS	41 points
		POINTS OBTENUS	